



**MAIRIE  
DE LAUTENBACH-ZELL  
SENGERN**

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2012**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours : 5	
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes .....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	14
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service .....	15

# 1.

## 2. Caractérisation technique du service

### 2.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **communal**

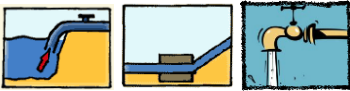
- Nom de la collectivité LAUTNBACH-ZELL/ SENGERN
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : COMMUNE
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 3 novembre 1987  Non

### 2.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en  **régie**
- régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

S'il s'agit d'une **délégation de service public** :

- Nom du délégataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du délégataire : (cf. annexe)

S'il s'agit d'un contrat de **prestation de service** :

- Type de contrat :
- Nom du prestataire :
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat :
- Missions du prestataire :

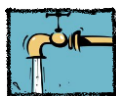
### **2.3. Estimation de la population desservie**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1005** habitants au 01/01/2012 au 31/12/2012.

### **2.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **840** abonnés au 31/12/2012, **830** au 31/12/2011

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
Lautenbach-zell /Sengern	830	840	0	840	1,20%
<b>Total</b>	<b>830</b>	<b>840</b>		<b>840</b>	<b>1,20%</b>

## 2.5. Eaux brutes

### 2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 69209 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2012, 57103 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2011.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source Felsenbach	source		33512	36106	7.74%
Source kletterbach	source		23591	30704	30.15%
<b>Total</b>			57103	66810	16.99%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

### 2.5.2. Achats d'eaux brutes

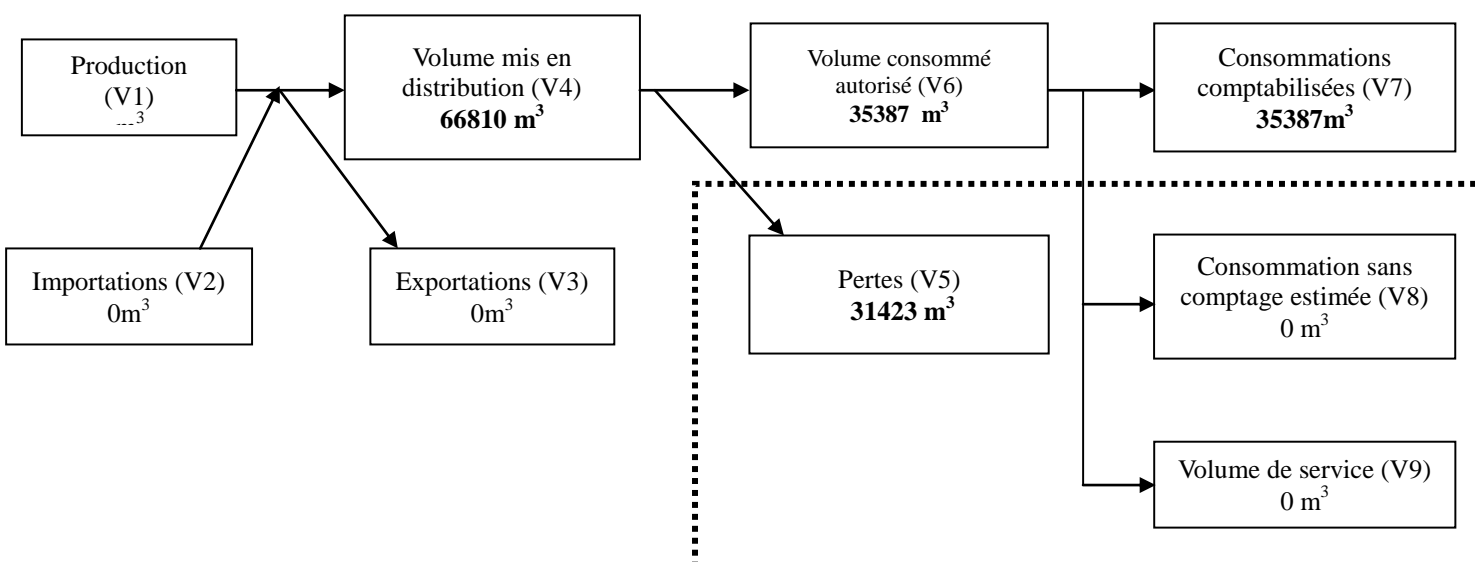


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Néant

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Observations
<b>Total</b>			

## 2.6. Eaux traitées

### 2.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



## 2.6.2. Production



Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir felsenbach	Chloration
Réservoir Lautenbach-Zell	Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé : **Néant**

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
<b>Total du volume produit (V1)</b>				

## 2.6.3. Achats d'eaux traitées



**Néant**

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>				

## 2.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	42804	35387	-17.32%
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>42804</b>	<b>35387</b>	<b>-17.32%</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total exporté vers d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 2.6.5. Autres volumes



	Exercice 2011] en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	0	0	0

### 2.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m3/an	Exercice 2012 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	42804	35387	-17.32%

## 2.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 11 kilomètres au 31/12/12, 11 au 31/12/2011.

## 3. Tarification de l'eau et recettes du service

### 3.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 415€ au 01/01/2011  
415€ au 01/01/2012

		Exercice 2011	Exercice 2012
Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	6€	6€
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1	1,12 €/m <sup>3</sup>	1,12 €/m <sup>3</sup>
	Tranche 2		
	Tranche 3		
	Tranche 4		
Autre : _____			
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1		
	Tranche 2		
	Tranche		
	Tranche 4		
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) <sup>(2)</sup>	NA	NA
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.432 €/m <sup>3</sup>	0.432 €/m <sup>3</sup>
	Assainissement	1.26 €/m <sup>3</sup>	1.29 €/m <sup>3</sup>
	Modernisation des réseaux	0.274€/m <sup>3</sup>	0.274€/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/03/2012 effective à compter du 26/03/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 26/03/2012 effective à compter du 26/03/2012 fixant les frais d'accès au service

### 3.2. Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 31/12/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

	Exercice 2011	Exercice 2012	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle( location compteur)	6€	6€	0%
Part proportionnelle			
Montant TTC de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	134.40€	134.40€	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire			
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	51.84€	51.84€	0%
Modernisation des réseaux	32.88€	32.88€	0%
Assainissement	151.20€	154.80€	2.38%
TVA si service assujetti (5,5 %)	NA	NA	NA
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>235.92€</b>	<b>239.52€</b>	<b>1.52%</b>
<b>Total</b>	<b>376.32€</b>	<b>379.92€</b>	<b>0.95%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3.13€</b>	<b>3.16€</b>	<b>0.95%</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est : **NEANT**

Commune	Prix au 01/01/2012 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2013 en €/m <sup>3</sup>
[Commune 1]		
[Commune 2]		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2011 sont de 42804 m<sup>3</sup>/an 37305 m<sup>3</sup>/an en 2012.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 3.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	47940.48€	39633.44€	-17.32%
<i>dont abonnements</i>	2583.54€	2613.27€	+0.47%
Recette de vente d'eau en gros	néant	néant	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0€	0€	
Total recettes de vente d'eau	50524.02€	42246.71€	-16.38%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

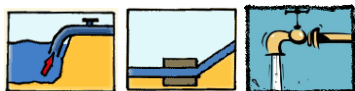
#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) : Néant

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012: 42246.71 €/ 50524.02 € au 31/12/2011.

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	9	0	6	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	6	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)		
Paramètres physico-chimiques (P201.1)		

## 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



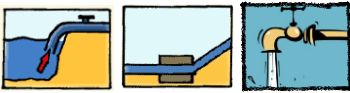
Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	0	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte		
20	mise à jour du plan au moins annuelle		
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)		
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations		
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes		
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral		
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)		
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 0, 0 en 2011.

### 4.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 4.3.1. Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

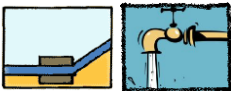
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %		
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	75%	52%

#### 4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

#### PIndice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

our l'année 2012 l'indice linéaire des pertes est de **7.82** m<sup>3</sup>/j/km, **3.56** en 2011.

#### 4.3.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km	100m	0	0	0	0	30m

Au cours des 5 dernières années 130m de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

#### 4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60 %**. **60 %** en 2010.

#### 4.5. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements	Néant	Néant
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	Néant	Néant
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Néant	Néant
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	Néant	Néant
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	Néant	Néant

#### 4.6. Montants financiers



	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	13248.02€	29186.65€
Montants des subventions en €	0€	0€
Montants des contributions du budget générales en €	0€	0€

#### 4.7. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		Néant	Néant
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		